

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-748

Règlement concernant les règles de régie interne des séances du conseil municipal

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2024-748 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 3^e jour de décembre 2024.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Emilie Guillemette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Guillemette directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2024-748 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et de l'Église, le 3^e jour de décembre 2024.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour de décembre 2024.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Emilie Guillemette